

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Seyni Seydou

Direction de la Faune, de la pêche et de la Pisciculture
du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de
la Lutte Contre la désertification du Niger.

BP 721 Niamey Niger

Tel (227) 73 40 69

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

10 avril 2004

3. Pays:

NIGER

4. Nom du site Ramsar:

La mare de Dan Doutchi

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui* -ou- *non*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui* -ou- *non*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

14° 15' Nord et 04° 37' Est

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La zone humide de Dan Doutchi est située au Sud-Ouest à 165 km de Tahoua, chef lieu du département et à 105 km de Illéla chef lieu d'arrondissement qui est la grande ville la plus proche.

8. **Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.)

9. **Superficie:** (en hectares)

270 m

25 366 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Située dans une zone climatique de transition entre le Sahara au Nord et le Sahel au Sud et comprise entre les isohyètes 200 et 400 mm, Dan Doutchi est une mare intérieure qui se trouve dans le lit d'une vallée active alimentée par les eaux de ruissellement d'un sous bassin du grand Bassin des Oullimendens.

Avant juillet 1974, Dan Doutchi était un petit puit d'eau temporaire entouré de champs de mil et de sorgho. C'était après la sécheresse de 1973-74 et avec le retour de la pluviométrie relativement abondante que la mare de Dan Doutchi s'est étendue et devenue permanente. Cette mare couvre une superficie moyenne de 1780 ha et s'étend donc entre le village de TAWAY et celui de Dan Doutchi même. En 1993, la profondeur moyenne mesurée du plan d'eau de Dan Doutchi était de 1,80 m.

La moyenne pluviométrique annuelle dans la région de Dan Doutchi est de 420 mm entre 1961 et 1990, avec d'importantes variations d'une année à l'autre.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : Dan Doutchi est une mare intérieure naturelle caractéristique de la zone climatique aride située à cheval entre le Sahara et le Sahel. La mare présente une végétation typique et caractéristique de la zone de transition climatique entre le Sahara et le Sahel. Cette végétation remarquable symbolise une zone biogéographique particulière. Il faut noter aussi que grâce à cette zone humide la région accueille une très grande diversité des oiseaux d'eau (40 espèces rencontrées).

Critère 3 : De part sa position géographique et son microclimat, la mare de Dan Doutchi joue un rôle capital dans le maintien de la diversité biologique d'une zone biogéographique particulière à cheval entre le Sahel et le Sahara.

Cette zone est caractérisée par l'existence d'une végétation riche et variée et spécifique des formations arbustives et épineuses, ouvertes et basses, un tapis herbacé dense notamment au tour des buissons.

La diversité biologique animale est caractérisée par :

- Des espèces de poissons introduites depuis un demi-siècle. Il s'agit de : *Bagrus bayad*, *Oreochromis niloticus*, *Tilapia zillii*, *T. monodii*, *Lates niloticus*, *Clarias anguillaris*, *Shilbe spp*, *Alestes spp*; *Achenoglanis spp*; *Synodontis schall* et *Chrysichthys auratus*. Chaque année, des centaines de tonnes de poissons y sont pêchées ; 335 000 kg en 1993/94, 98 821,50 kg en 1994/95 et 4 564 kg en 1996/97 kg (DDE Tahoua , 1998). L'excédent de poisson est fumé, séché ou congelé pour être vendu à Niamey à environ 600km et au Nigeria.

- Une importante population d'oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires composée de plus de 40 espèces, et quelques espèces de reptiles et de mammifères. Entre les oiseaux on trouve *Tringa erythropus*, *Ciconia ciconia*, *Alopochen aegyptiacus*, *Falco naumanni* et *Chelictinia riocourii*.

Critère 4 : La mare de Dan Doutchi est une aire d'hivernage importante pour les oiseaux d'eau du paléarctique et de la région afro tropicale. En particulier elle constitue un refuge pour l'oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), qui a représenté plus de 1% de la population totale au cours d'une année récente (2000).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

C'est un site du groupe B c'est à dire un site d'importance internationale pour la conservation de la diversité biologique du fait de sa position particulière à cheval entre le Sahel et le Sahara.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

Le site appartient au bassin versant du Fleuve Niger qui a été défini par la Commission du Fleuve Niger (CFN) créée en 1980 à Faranah en Guinée, à l'issue du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette organisation inter gouvernementale devient Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le siège est à Niamey -Niger. Cependant, il se situe dans la partie Nord de ce bassin versant et il constitue la zone de transition entre le Sahara et le Sahel.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Dan Doutchi est une des plus importantes mares intérieures naturelles récentes du Niger. Elle se trouve dans une zone sahélo-saharienne. Jusqu'en juillet 1974, Dan Doutchi était un petit point temporaire boisé d'*Acacia nilotica* et de *Balanites aegyptiaca*. C'est après 1974, à la faveur d'une pluviométrie abondante ayant provoquée la rupture de la digue du barrage de Keita que cette mare s'est agrandie et est devenue permanente.

Le bassin versant de Dan Doutchi fait partie d'un grand ensemble ; le bassin des oullimendens qui alimente les vallées de Tadiss, de Keita- Bagga (dans laquelle se trouve Dan Doutchi) et le système de Maggia qui se joignent plus à l'Ouest, dans le Dallol Maouri ; affluent fossile du fleuve Niger sur sa rive gauche.

Ce bassin présente quatre ensembles géomorphologiques essentiels :

- les dépôts quaternaires qui occupent les 2/3 de la superficie totale du bassin ;
- le Continental Terminal sur le mont Goyama ;
- le Paléocène qui affleure jusqu'à l'altitude de 500 m ;
- le Sénorien qui affleure dans la partie Est et en bordure de la mare.

Les sols sont principalement de type : hydromorphes, argileux (dans le lit de la mare et sablo-argileux dans les abords). Une analyse des prélèvements, dans la mare, des sédiments en 1995 a relevé que le sol est essentiellement sablonneux avec 71% de sable et 20% d'argile. Le taux moyen de carbone organique comparé à d'autres sédiments est de 0,67%, un trogne total de 740 ppm, le phosphore total est estimé à 109 ppm et la capacité d'échange cationique

qui est de 8,1m éq /100g est à 66% occupée par le ca++, 22% de mg++ et de 6% de k+.

L'analyse des prélèvements effectués dans la mare en 1995 montre que l'eau est douce (4,8DS/m) et a une visibilité passablement bonne (approximativement jusqu'à 80 cm) et un PH de 8,26.

Ces sols sont très favorables aux cultures de la dolique, du manioc, du sorgho, de la patate douce et de l'oignon.

Les activités agricoles se poursuivent en s'amplifiant. Chaque année plus de 80% de la superficie des zones d'inondation sont cultivées pendant la saison sèche en culture de décrue. Et on a constaté une augmentation de la surface cultivée autour de la mare entre 1992 et 1995.

Le site est situé dans la zone qui reçoit les précipitations de 200 à 425 mm et les températures varient au cours de l'année de 15°C à 47°C (atlas national du Niger).

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

En plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le bassin du fleuve Niger concerne 10 pays.

Le cours principal du Niger, avec une longueur de 4.200 km est le 3^{ème} d'Afrique et le 9^{ème} du Monde.

Il couvre une superficie de 2.100.000 km², avec une partie active de 1.900.000 km² répartie sur 9 pays : La Guinée (4,6%), la Côte d'Ivoire (1,2%), le Mali (30,3%), le Niger (23,8%), le Burkina Faso (3,9%), le Bénin (2,5%), le Cameroun (4,4%), le Tchad (1,0%) et le Nigéria (28,3%).

Le climat du Bassin versant se caractérise par 4 zones climatiques distinctes :

- la zone Guinéenne (humide à très humide) ;
- la zone Soudano guinéenne (semi humide) ;
- la zone Sahélienne (semi aride) et ;
- la zone Sub-désertique (aride).

Ces différentes zones sont caractérisées par l'alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'Août qui dur 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et d'une saison sèche marquée par l'harmattan.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Dan Doutchi est aussi un réservoir d'eau permanente de bonne qualité à divers usages pour les populations locales.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Continentale :

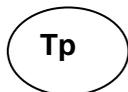
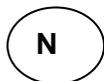
Tp

N

Une zone humide de type continentale : mare intérieure permanente, alimentée par les eaux de ruissellement provenant d'un grand bassin versant. Elle est située dans une vallée active.

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.



18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

La mare présente les caractéristiques écologiques suivantes :

le milieu aquatique :

Il n'existe aucune végétation sur le plan d'eau en dehors de la microflore encore méconnue. L'eau de la mare est peu turbide et de très bonne qualité (consommée directement par la population locale).

La faune aquatique est composée en plus de nombreux oiseaux, par des batraciens (crapauds, grenouilles, et autres) et de poissons introduits à partir de 1965.

les plaines d'inondation

La végétation y est relativement plus dense. La strate herbeuse est composée de graminées annuelles telles *Cenchrus bifloris* et *Aristida spp.* Sur les berges on rencontre des espèces plutôt rupicoles dont *Echinochloa spp.*, *Solanum nigrum* *Brachiaria spp.* La végétation ligneuse se compose des espèces locales comme *Acacia nilotica*, *Bauhinia reticulatum*, *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*. Le peuplement artificiel plus important se compose principalement de *Eucalyptus camaldulensis*, *Prosopis juliflora*, *Acacia senegal*, *Azaderachta indica*.

Les plaines d'inondation constituent des zones de reproduction et de développement de poissons mais également des zones de cultures de décrue.

le bassin versant :

C'est un sous ensemble du grand bassin des Oullimendens qui alimente la vallée de Tadiss (dans laquelle se trouve la mare de Tabalak), la vallée de Keita et de Badaguichiri ainsi que le système de Maggia et de Dallol Maouri.

- Ce grand bassin versant de la mare couvre une superficie de plusieurs milliers de km².

La végétation sur le bassin est très faible. Les sols sont fragiles, très peu fertiles et extrêmement sensibles aux érosions.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La mare de Dan Douchi présente une végétation typique et caractéristique de la zone de transition climatique entre le Sahara et le Sahel. Cette végétation remarquable symbolise une zone biogéographique particulière.

La strate herbeuse est composée de graminées annuelles telles *Cenchrus bifloris* et *Aristida spp.* Sur les berges on rencontre des espèces plutôt rupicoles dont *Echinochloa spp.*, *Solanum nigrum*, *Brachiaria spp.* La végétation ligneuse se compose des espèces locales comme *Acacia nilotica*, *Bauhinia reticulatum*, *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*. Le peuplement artificiel plus important, se compose principalement de *Eucalyptus camaldulensis*, *Prosopis juliflora*, *Acacia senegal*, *Azaderachta indica*.

Les plantations artificielles faites dans le cadre de la fixation biologique des dunes et de la protection des berges en combinaison avec la végétation naturelle offrent un caractère particulier à la mare et le promettent au rang des sites exceptionnels d'intérêt biologique régional et même international.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'avifaune est la faune remarquable de la mare de Dan Doutchi eu égard à la diversité des espèces d'oiseaux recensées (40 espèces). Cette avifaune est constituée d'oiseaux d'eau du paléarctique et de la région afro tropicale.

D'après les agricultures riverains, la grande concentration des oiseaux sur la mare est observée aux mois d'Avril et de Mai (voir annexe : résultats des dénombrement d'oiseaux d'eau).

Les comptages des oiseaux d'eau effectués à pirogue en janvier 1992 et 1993, en véhicule et à pied en janvier 1994 et 1995, ont permis de répertorier 40 espèces dont 66% sont originaires du paléarctique et 32% de la région Afro tropicale. On a ainsi dénombré sur ce site 376 *Tringa erythropus* (janvier 1992), 1500 *Ciconia ciconia* et 509 *Alopochen aegyptiacus* en janvier 1993 ; 10, 1411 et 450 *Chelictinia riocourii* entre 1993 et 1995.

Il faut également noter la présence des *Circus* sur le site. C'est ainsi qu'au moins un ou deux *Circus macrourus* ainsi que 15, 11, 3 et 5 *Circus aeruginosus* y sont observés chaque année. De même que, 4 *Circus pygargus* et un *Falco naumanni* 1993 et en 1995. Environ 12 espèces de rapaces et 4 espèces de Laridae ont été répertoriées les 4 dernières années.

Par ailleurs, il faut noter qu'en matière de la pêche amplifiée, la mare est un exemple de réussite. La production halieutique est très importante et toutes les espèces introduites se reproduisent très bien. Il s'agit de : *Bagrus bayad*, *Oreochromis niloticus*, *Tilapia zillii*, *T. monodii*, *Lates niloticus*, *Clarias anguillaris*, *Shilbe spp*, *Alestes spp* ; *Achenoglanis spp* ; *Synodontis schall* et *Chrysichthys auratus*.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les principales activités de la population sont : agriculture, élevage, pêche et exode rural.

- le microclimat relativement humide permet le développement des activités agricoles autour de la mare notamment les cultures de décrues, le maraîchage et l'arboriculture fruitière ;
- les peuplements forestiers naturel et artificiel fournissent de bois d'énergie et de servie à la population locale ;
- les principales activités sont la pêche, l'abreuvement des animaux ainsi que divers usages familiaux ;
- l'eau d'assez bonne qualité est utilisée aussi bien pour l'irrigation des cultures que pour la consommation de l'homme et l'abreuvement du bétail ;
- La pêche l'activité principale autour de la mare. Elle procure des revenus substantiels aux populations riveraines. La production piscicole est estimée à 100 tonnes par an. Le

poisson produit contribue à l'amélioration de l'alimentation d'une part et au relèvement des revenus monétaires des familles d'autre part. Le poisson frais est vendu sur les marchés locaux, à Tahoua, Agadez, Maradi, et Niamey. Mais l'excédent fumé, frit ou séché est exporté vers Nigeria voisin ;

22. Régime foncier/propriété:

Aussi bien sur le site que dans les terroirs voisins, le régime foncier ne présente aucune particularité. L'accès aux ressources (eaux, terres, produits forestiers et pâturage) est régi par la législation nationale (code rural, loi sur le régime de pêche, loi sur le régime de chasse et la protection de la faune, code forestier et régime coutumier).

L'acquisition des terres se fait par héritage, achat, prêt,... dans le respect de la réglementation en vigueur. Il existe au niveau des villages riverains des structures locales de gestion dont la plus active est la Coopérative des pêcheurs.

Les autorités coutumières jouent le rôle d'arbitre dans la gestion des terres et le règlement des conflits fonciers. Mais leur pouvoir est limité par rapport à l'Etat notamment avec l'installation prochaine de la commission foncière (CoFo) à Illéla.

Il faut quand même reconnaître que le droit coutumier est dans le fait mieux appliqué que le droit moderne.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

Les principales activités sont la pêche, l'abreuvement des animaux ainsi que divers usages familiaux.

La pêche est l'activité principale autour de la mare. Elle procure des revenus substantiels aux populations riveraines. La production piscicole est estimée à 100 tonnes par an. Le poisson produit contribue à l'amélioration de l'alimentation d'une part et au relèvement des revenus monétaires des familles d'autre part. Le poisson frais est vendu sur les marchés locaux, à Tahoua, Agadez, Maradi, et Niamey. Mais l'excédent fumé, frit ou séché est exporté vers Nigeria voisin ;

Actuellement tous les sols cultivables des terroirs sont occupés avec même des extensions vers des terres marginales. La jachère n'est plus pratiquée et il n'existe aucune réserve foncière dans tous les terroirs voisins.

Sur les dunes, les populations cultivent le mil et le niébé pendant la saison des pluies. Les sols des vallées, beaucoup plus fertiles portent les cultures de dolique, de haricot vert, de maïs, de manioc, de la patate douce et de l'oignon en culture de décrue.

Les autres terres du bassin versant et des dunes de sables constituent les parcours pastoraux.

Après les récoltes, les champs sont libérées aux animaux qui y trouvent pendant une bonne période de l'année un excellent pâturage constitué de résidus agricoles.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

Comme la plupart des plans d'eau du Sahel, la mare de Dan Doutchi est soumise aux conditions climatiques défavorables et aux multiples pressions de l'homme à travers ses activités quotidiennes.

1°) **les Facteurs naturels défavorables** : sécheresses et désertification.

- la tendance générale à l'aridification de la zone provoquée par les sécheresses récurrentes combinées aux mauvaises conditions pédologiques (sables dunaires très sensibles aux érosions). La conséquence de cette situation est la baisse significative de la capacité de rétention d'eau et d'emmagasinage de la mare.
- La désertification en particulier entraîne la disparition du couvert végétal avec ses corollaires d'ensablement et d'envasement du lit de la mare.

2°) **les Facteurs anthropiques** :

- **les mauvaises pratiques agricoles** (mise à nu et déstabilisation des sols) au tour de la mare et dans le bassin versant accélèrent la dégradation du point d'eau en favorisant le phénomène de l'érosion hydrique et éolienne et en amplifiant ses impacts négatifs sur l'environnement. Actuellement tous les sols cultivables des terroirs sont occupés avec même des extension vers des terres marginales dont la mise en culture est préjudiciable à l'équilibre écologique et au maintien des différents systèmes. La jachère n'est plus pratiquée et il n'existe aucune réserve foncière dans tous les terroirs voisins. Ce processus entraînera dans le future l'ensablement du site et voire sa disparition ;
- **les coupes abusives** de bois verts pour des besoins divers anticipent la dégradation du couvert végétal sensé protégé le lit et les berges de la mare contre l'érosion hydrique et éolienne ;
- **la pratique actuelle de la pêche** par l'utilisation frauduleuse de certaines catégorie d'engins prohibés est défavorable au maintien du stock actuel du poisson à long terme. Le manque d'encadrement et de sensibilisation des pêcheurs malgré l'existence d'une coopérative fait constater un semblant de la non organisation du secteur de pêche ; principale activité économique sur la mare ;
- **la pratique de l'élevage extensif** contribue au surpâturage, au piétinement et à la déstabilisation des sols. Le matériau issu de la dégradation des sols est transporté dans la mare qui s'ensable progressivement.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

La zone humide de Dan Douchi est sous l'autorité de l'Etat mais le droit à l'usufruit est reconnu aux populations locales. Les ressources (sol, eau et végétation) sont exploitées par les populations locales sous le contrôle des services techniques de l'Etat. La législation coutumière est la mieux appliquée, puisque plus popularisée et admise.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- élaboration d'un plan de gestion du site du type plan d'action communautaire qui prend en comptes l'intérêt des populations locales et la pérennité des ressources naturelles ainsi que la mare ;
- la mise en place d'un observatoire des activités de pêche et de l'agriculture autour de la mare. Cet observatoire devra permettre le suivi écologique du site.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Aucune recherche scientifique sur le site en dehors du dénombrement conduit chaque année par la Direction de la faune, de la pêche et de la pisciculture du Niger.

La Direction nationale de l'hydrologie qui assure le suivi de la mare ne fait que des relevés de niveau d'eau.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Aucun programme ou action dans ce sens. Mais les services locaux de l'Environnement et de l'Agriculture ainsi que le Programme des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche intervenant dans la zone intègre la sensibilisation et l'éducation environnementale dans leurs programmes d'activités.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Néant.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale est exercée par l'Etat à travers les services administratifs du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et les collectivités dans le cadre de la décentralisation.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Service d'Arrondissement de l'Environnement d'Illéla sous l'autorité du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger. S/C DFPP BP 721 TEL : (227) 73 40 69 NIAMEY NIGER

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Brouwer et Mullée (1994,1995) ; DDE Tahoua 51991), leberre(1995) , Mullié et Brouwer (1994a, 1994b) , Mullié et al (1998).

Wetlands International ; 1997, Waterfowl population estimates . Publication 44-1997

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

ANNEXE : DENOMBREMENT DES OISEAUX D'EAU : SITE DE DAN DOUTCHI

N° Ordre	Noms Français	Noms scientifique	1999 Février	2000 Février	2001 Février	2002 Mars
1	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	10			
2	Ibis sacré	<i>Threskionis aethiopicus</i>	40	70		05
3	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	58	71		48
4	Héron melanocephale	<i>Ardea melanocephalus</i>	03	03		
5	Grande Aigrette	<i>Casmerdius albus</i>	07	01		01
6	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	08	12		01
7	Héron garde bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	151	127		31
8	Oie de Gambie	<i>Plectropterus gambeyis</i>	25			220
9	Oie d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	90	220		124
10	Canard pilelet	<i>Anas acuta</i>	60	04		
11	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	31			112
12	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	15	36		
13	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	28	32		09
14	Vanneau éperonné	<i>Varellus spinosus</i>	03	21		102
15	Grande gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	02			
16	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	03			
17	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	13	13		
18	Chevalier harlequin	<i>Tringa erythropus</i>	24			
19	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	01	12		
20	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	02	01		
21	Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	203	117		177
22	Becasseau minute	<i>Colidris minuta</i>	33	02		
23	Mouette à tête grise	<i>Louis arocephalus</i>	06	14		
24	Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>	11			
25	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	01			
26	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	05	07		01
27	Milan noir	<i>Milous migrans</i>	01	01		
28	Ehansis blanc	<i>Elonus gerulens</i>		01		
29	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		41		03
30	Aigrette intermédiaire	<i>Mesophyx intermedia</i>		30		09
31	Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>		63		418
32	Canard casqué	<i>Sarkiodimim melanotos</i>		02		
33	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>		03		
34	Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>		10		
35	Becasseau corcote	<i>Calidris ferruginea</i>		01		
36	Epervier pie			03		
37	Busard des sauterelles			100		
38	Canard N. identifié					
39	Sterne royale	<i>Sterna maxima</i>				08
40	Martin pêcheur					02
TOTAUX			834	1018		1271